



SMISP-Info de rentrée

12 septembre 2008 - N°11

ARS : Le projet de loi change de nom... et de philosophie ? Concertation en panne.

La loi « Hôpital, patients, santé et territoires »

Après les derniers arbitrages interministériels, le projet de loi poursuit sa route de présentation aux préfets, puis au Conseil d'Etat avant le parlement à l'automne. L'avant projet de loi présente 4 titres dont les contenus « zappent » sur tous les champs de la santé :

* **1 « Modernisation des établissements de santé »** qui propose entre autres : une nouvelle gouvernance pour l'hôpital public avec un rôle renforcé des directeurs, des communautés d'établissements dans les territoires de santé et un nouveau statut pour les PH (mieux rémunéré mais proche d'un statut d'emploi et facultatif).

* **2 « Accès de tous à des soins de qualité »** positionnant le médecin généraliste de premier recours avec une régulation territoriale de la démographie médicale, création d'un observatoire régional de l'accès aux soins et des conseils nationaux de formation pour les différents professionnels.

* **3 « Prévention et santé publique »** avec des dispositions pour la santé des jeunes (tabac, alcool) et l'éducation thérapeutique. (Rien sur la santé environnementale !!)

* **4 « Organisation territoriale du système de santé »** avec :

- **création des ARS** : Etablissement public autonome avec un DARS nommé en conseil des ministres, un conseil de surveillance présidé par le préfet de région, un champ d'action large incluant la veille et sécurité sanitaire et la santé environnementale, des statuts coexistant pour les personnels (fonctionnaires, contractuels, droit privé) et la mise en place de délégations départementales

- **projet régional de santé** : visant à rassembler tous les éléments existants : SROS, PRSP, PRSE, schémas médicosociaux etc...

- **création des titres d'inspecteurs et de contrôleurs de santé publique** : élargissement à de nombreux agents titulaires ou contractuels des futures ARS, des pouvoirs de contrôle et d'inspection prévus dans le code de la Santé Publique. Cette disposition nous interpelle notamment par le fait qu'elle touche à l'orientation que nous souhaitons donner à notre identité professionnelle.

Calendrier

Une présentation au parlement en novembre (1^{ère} lecture) puis en février (2^{ème} lecture), nomination des DARS dans la foulée. Le texte étant très restreint dans ses contenus, les ordonnances complémentaires et les décrets d'application risquent fort de décider de tout. Comme le démarrage effectif est prévu au 1/01/2010, nous disposons de 9 mois pour accoucher d'une organisation pratique !! cette « grossesse » s'annonce à haut risque !!

Cela laisse bien peu de temps pour une réflexion avec les personnels d'autant plus que la RGPP doit se mettre en place dans les mêmes délais.

La consultation des organisations syndicales n'est pas au premier rang des préoccupations, le séminaire prévu fin septembre a été annulé et nous ne sommes guère optimistes sur son report. Notre ministère fait le mort et on voit se dessiner des pressions fortes des uns et des autres pour préserver leurs intérêts.

Le SMISP demande une concertation syndicale générale et rapide de tous les corps concernés.

D'autre part, dans les services déconcentrés, la RGPP et les ARS font l'objet de réunions avec les personnels. Suivez les, informez vous sur les orientations prises au niveau de votre DDASS/DRASS

Nous vous rappelons qu'à l'issue des travaux sur la mutualisation dont nous avons été les moteurs le secrétaire général a diffusé le 21 août une note de service sur la régionalisation (tant attendue !!) de ces fonctions

Soyons attentifs à ce que cette dynamique se poursuive et aboutisse

Circulaire promotions : date limite de remontée à la DAGPB le 2 novembre

La Circulaire qui publie la liste des promouvables est parue le 24 juillet 2008.

Attention, si votre nom est sur la liste cela ne veut pas dire que vous allez forcément être promu (ce serait trop beau !) mais que vous remplissez les conditions d'ancienneté pour que votre directeur vous propose.

Il faut être attentif à bien pré-remplir la page 1 de l'annexe 3 "Propositions pour l'avancement au grade" et à ce que votre directeur vous propose.

Après les propositions des directeurs de services déconcentrés, les CTRI établiront un classement puis remonteront leurs propositions à la DAGPB avant le 2 novembre.

L'avis des MIR est sollicité et la prochaine conférence des MIR doit débattre des critères d'avancement, parlez en lors du collègue des MISP.



Vie Syndicale: le SMISP c'est vous

Diffusion du livre "Médecins de Santé Publique"

Le livre "Médecins de Santé Publique" (éditions ENSP 2006) a été rédigé avec la participation de nombreux MISP et offre un large panorama de notre métier, avec une partie sur ses aspects historiques et philosophiques, et une autre qui donne la parole aux professionnels sur leurs expériences ou des sujets majeurs qui nous concernent tous.

Lors de sa parution, le SMISP avait pu bénéficier d'un tarif préférentiel en achetant de nombreux exemplaires de cet ouvrage, et les a utilisés pour mieux faire connaître le travail des MISP auprès des parlementaires et auprès de différents partenaires.

Il nous en reste encore une centaine d'exemplaires disponibles, que nous adresserons **gratuitement** à nos adhérents qui en feront la demande par messagerie auprès du secrétariat basé à l'Union Confédérale des Médecins Salariés de France (UCMSF) : usmcsparis@free.fr

N'hésitez pas et profitez de cette offre unique ! Envoyez votre demande rapidement

- Le Bureau du SMISP -

Suivez les informations sur les SMISP-Info et sur le site <http://www.smisp.fr/>